



Réponse au postulat de M. Manuel Donzé :

« Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir »

Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard et consorts :

« Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs »

Rapport-préavis N° 2018 / 34

Lausanne, le 16 août 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En réponse à deux postulats concernant l'activité des bibliothèques de la Ville, le premier de M. Manuel Donzé et le second de Mme Laurence Mundinger-Jaccard et consorts, la Municipalité entend développer une offre d'armoires à livres dans les piscines de quartier. Cette démarche fait suite au succès rencontré par l'installation, chaque été depuis 2015, d'une bibliothèque à la piscine de Bellerive. Pouvant être mise en place sans ressources en personnel supplémentaires, une telle offre permettra de perpétuer efficacement l'esprit de partage et de confiance qui fait le succès de l'accueil par les bibliothécaires à Bellerive.

La Municipalité rappelle dans sa réponse qu'un projet pilote d'ouverture dominicale est en cours à la bibliothèque de la Sallaz. Organisées en réseau, sur six sites et un bibliobus, les bibliothèques lausannoises assurent une capacité d'accueil au-delà de la moyenne suisse. Constatant que les horaires d'ouverture des bibliothèques sont adaptés aux besoins, elle n'entend pas les étendre. Elargir les horaires nécessiterait par ailleurs des ressources humaines supplémentaires, une ouverture des espaces sans ouverture des fonctions de prêt n'étant pas envisageable.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à deux postulats concernant l'activité des bibliothèques de la Ville. Le premier de M. Manuel Donzé est intitulé : « Les bibliothèques lausannoises: une politique des horaires à revoir ». Le second est signé par Mme Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». Ces deux postulats déposés respectivement les 2 mai et 5 septembre 2017, ont été pris en considération les 5 septembre et 3 octobre 2017 avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. Relevant l'attractivité de l'offre des bibliothèques proposée à la population, le premier postulat demande un élargissement des horaires d'ouverture, notamment à Chauderon. Le second, constatant l'intérêt et le succès de l'installation des bibliothèques durant l'été à la piscine de Bellerive, demande un élargissement de la prestation aux quatre piscines de quartier et à celle de Montchoisi.

3. Préambule

Par leurs postulats, les conseillers interrogent deux axes stratégiques du développement des bibliothèques de lecture publique : les conditions d'accès par des horaires adaptés aux pratiques sociales et les prestations dites « hors les murs » pour lutter contre les inégalités culturelles et sociales et promouvoir la lecture de manière simple et attrayante. La Municipalité a pleinement conscience de ces enjeux.

Le rapport-préavis N° 2017/24¹ a rappelé la cohérence du travail mené depuis une dizaine d'années pour donner aux bibliothèques des moyens adaptés à l'évolution des modes de vie et de consumma-

¹ Rapport-préavis N° 2017/24 du 15 juin 2017 « Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ».

tion de la population. En parallèle au projet de Maison du livre et du patrimoine², les équipements ont été modernisés avec l'ouverture de la bibliothèque de la Sallaz et les nouvelles infrastructures informatiques, tandis que la vitalité du programme de médiation culturelle (politique du livre, bibliothèques mais aussi Centre BD et Archives) témoigne de la stratégie mise en place. Celle-ci met les qualités d'accueil et le public au premier plan, en parfaite harmonie avec les objectifs généraux du programme de législation³.

Chacun à leur manière, les postulants s'inscrivent dans cette réalité et s'appuient sur les résultats du travail pour fonder une demande supplémentaire soit en heures d'ouverture, soit par un élargissement de prestations offertes. Cette logique ne tient pas compte du fait que les résultats cités, signes du développement souhaité des bibliothèques, ont été obtenus au prix d'une rationalisation de l'organisation pour réaliser des projets qui n'avaient jamais été imaginés ni produits. Les prestations sont là, sources d'une utilité sociale incontestable, mais ne sont pas accompagnées de recettes qui faciliteraient d'autres développements.

En 2017, le rapport-préavis N° 2017/24 répondant à un postulat pour l'ouverture dominicale des bibliothèques, posait une stratégie en matière d'élargissement des horaires des bibliothèques. Depuis janvier 2018, un projet pilote d'ouverture dominicale est opérationnel et se déploiera jusqu'à la fin de la législature sur le site de La Sallaz. Le bilan de cette opération devra être fait pour savoir si cette offre doit être pérennisée et élargie.

4. Réponse aux postulats

4.1 Une donne horaire adaptée aux moyens

Les bibliothèques de la Ville de Lausanne sont structurées en réseau comptabilisant six bibliothèques et un bibliobus. Afin de mieux évaluer la position de Lausanne en matière d'heures d'ouverture dans l'environnement suisse, on a retenu les bibliothèques de lecture publique offrant plus de trois sites en réseau, comptant plus de 20 employés, dans des communes de plus de 10'000 habitants.

Bibliothèque	Personnel fixe (EPT)	Ouverture hebdomadaire
Chaux-de-Fonds	37.0	48h00
Kornhausbibliotheken Bern	37.3	43h00
Ville de Lausanne	46.1	44h30
GGG Stadtbibliothek Basel	51.0	56h30
Winterthurer Bibliotheken	53.0	55h00
Pestalozzi-Bibliothek Zurich	70.1	51h00
Bibliothèques municipales de la Ville de Genève	124.4	43h00

Source : OFS, statistique 2016

² Préavis N° 2012/31 du 28 juin 2012 « Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers » et rapport-préavis N° 2014/9 du 27 février 2014 « Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628 – Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation n° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon – Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts ».

³ Pour rappel : Préavis N° 2013/38 du 22 août 2013 « Projet de construction de 2 bâtiments conformes au standard "Minergie-Eco®", comprenant 28 logements, un local d'activités, une bibliothèque de quartier, une garderie de 22 places, un parking de 88 places, dont 68 publiques et vingt privées, sis avenue de la Sallaz 53 et 55. Constitution d'un droit de superficie en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement S.A. – SILL – Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL ». Préavis N° 2013/52 du 31 octobre 2013 « Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne ». Rapport-préavis N° 2014/18 du 10 avril 2014 « Pour une politique publique du livre et de la lecture. Réponse au postulat de Mme Caroline Alvarez : "Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois" ».

Le nombre moyen d'heures hebdomadaires d'ouverture publique du réseau lausannois est de 44 heures et 30 minutes sur six jours ouvrables. Le site de la Sallaz est ouvert le dimanche à raison de 10 fois par année depuis 2018, ce qui ne change guère la statistique officielle.

Ces horaires, déjà décrits dans le rapport-préavis N° 2017/24, montrent que Lausanne assure une bonne capacité d'accueil, au-delà de la moyenne suisse ou française. Le principe de calcul de la statistique officielle ne tient toutefois pas compte d'un paramètre important lié à l'existence d'un réseau de plusieurs établissements. La multiplication des lieux d'accueil a un coût humain plus élevé qu'une structure mono-site, et tenir compte de cette réalité peut sensiblement modifier le profil statistique officiel.

Vu que les bibliothèques de Lausanne rassemblent six sites différents, hors bibliobus, ce sont 180 heures hebdomadaires qui sont à disposition du public pour fréquenter une bibliothèque du réseau communal. En moyenne, on obtient donc un volume de 30 heures par site. Selon ce critère, les bibliothèques de Winterthur ou de la Ville de Genève, avec sept sites (sans le bibliobus), ouvrent respectivement 31 heures et 27 heures en moyenne par site. Les écarts sont donc faibles. Il ne s'agit pas de transformer cette mise en contexte en palmarès stérile mais la comparaison avec les bibliothèques structurées en réseau confirme que Lausanne alloue efficacement ses ressources.

A noter également que l'offre à Lausanne est complétée par d'autres bibliothèques ouvertes au public, à l'exemple de la Bibliothèque cantonale universitaire (BCUL).

On doit aussi et surtout s'interroger sur l'affectation des heures non ouvertes au public pour comprendre ce qui en limite l'extension, car, a priori, rien ne s'oppose à une ouverture maximale.

Le personnel de Chauderon et de la bibliothèque Jeunesse travaille sur une base de 40 heures par semaine mais sur six jours ouvrables, par roulement. Les effets de ce modèle sur l'activité hebdomadaire et la composition des équipes posent des contraintes fortes, d'autant plus que les bibliothèques restent ouvertes jusqu'à 19h30 et qu'il faut en tenir compte dans l'organisation individuelle du travail pour équilibrer les charges et garantir une équité de traitement.

Dans les sites de quartier, les taux d'activité sont fortement liés aux horaires publics, au point d'imposer au personnel un aménagement du temps de travail en horaire fixe avec fermeture estivale des bibliothèques et prise de vacances obligatoires (trois semaines).

De plus, on dénombre quinze activités de *back office* à réaliser le plus souvent quotidiennement avant 11h30. Elles imposent une grande discipline collective pour garantir leur accomplissement dans les règles et, une fois encore, pour satisfaire les publics :

- ranger dans les rayons les documents restitués la veille ;
- ranger les espaces publics ;
- allumer et contrôler les bornes d'emprunt et de retour des documents ;
- traiter le retour des documents déposés dans les boîtes de retour ;
- traiter les transits des documents pour leur retour dans les sites ;
- traiter les réservations de documents et leur acheminement dans les sites désirés par les abonnés ;
- faire le contrôle de livraison et le dépouillement des revues et quotidiens ;
- contrôler le bon enregistrement des inscriptions dans le système d'information ;
- envoyer les avis de courtoisie, rappels et courriers en lien avec les activités d'emprunt des abonnés ;
- trier et répondre aux courriers reçus, que ce soit par email ou papier ;
- traiter le courrier non acheminé, effectuer les recherches d'adresses d'abonnés introuvables ;
- vérifier et mettre en place la caisse ;
- une fois par mois, boucler les caisses ;

- garantir la présence d'une personne pouvant agir comme répondant auprès des entreprises informatiques fournissant les logiciels métiers ;
- garantir la présence de bibliothécaires à Chauderon servant de répondants pour centraliser les demandes propres à chaque site de quartier.

Toutes ces opérations doivent être menées en parallèle avec les activités incontournables de traitement des documents, souvent par les mêmes personnes. De la sélection d'un titre sur base de données à la mise au rayon, les travaux s'inscrivent dans une politique documentaire qui exige des collaborateurs des activités non triviales : mise à jour des connaissances selon les domaines de compétence, analyse de données, tenue de tableaux de bord, documentation des processus et fixation de critères pour le renouvellement de l'offre.

Enfin, l'imposante activité de médiation culturelle (plus de 800 accueils par an), avec sa part de communication qui participe aussi de la notoriété de l'institution, ainsi que tout changement dans l'organisation, ne peuvent se penser sans gestion de projet. Même en adaptant de manière pragmatique les modalités de gestion des projets, leur conduite transversale impose de se réunir pour planifier le travail et l'encadrer dans toutes ces dimensions : contacts, communication, logistique, finance.

Ces éléments expliquent pourquoi l'extension des horaires des bibliothèques supposerait des ressources humaines supplémentaires, incompatibles avec la nécessaire maîtrise de la masse salariale et du budget de la Ville de Lausanne. On pourrait rétorquer que l'ouverture des espaces peut s'imaginer sans ouverture des fonctions de prêt et que la présence du personnel n'est pas nécessaire. Une telle approche serait toutefois difficilement tenable voire contreproductive pour les raisons indiquées ci-dessous :

1. la structure spatiale des bibliothèques n'isole que très partiellement les espaces de séjour et les collections. A tout moment, le public, qui n'a rien à voir avec les publics universitaires, sollicite à raison les bibliothécaires pour résoudre des problèmes variés. La cohabitation de ce public avec les groupes accueillis, notamment scolaires, serait également source de difficultés ;
2. sur un autre plan, l'usage des outils numériques impose très souvent une intervention humaine pour dépanner ou informer. Or, les tâches de *back office* des bibliothécaires évoquées précédemment se mènent en grande partie dans les espaces publics ;
3. en cas d'ouverture matinale des locaux, il serait très difficile pour les collaboratrices et collaborateurs du service de travailler sereinement, avec le niveau de concentration et de tranquillité nécessaires ;
4. ouvrir avec comme seul horizon pour les usagers, un accès à des tables et au wifi risque de susciter frustration et incompréhension ;
5. faire appel à des auxiliaires ne résoudrait pas la difficulté, car le statut contractuellement limité dans le temps de ces postes, indépendamment de leur financement, aurait un coût prohibitif en formation.

Enfin et de manière plus générale, la stratégie voulue par la Municipalité en matière d'accueil reste fondée sur l'idée qu'il n'y a de raison d'ouvrir plus que si l'on n'accueille pas mieux. Tel ne serait pas le cas à effectifs constants. On soulignera que l'offre numérique, de presse notamment, a été pensée aussi pour compenser l'absence d'ouverture matinale des bibliothèques. Cette offre rencontre un public toujours plus large. A travers les nombreux spots wifi de la Ville, les abonnés peuvent accéder légalement aux articles dont les bibliothèques ont payé l'abonnement, sans avoir à se rendre dans leurs locaux. C'est une manière efficace de renverser le rapport aux lieux et aux problèmes d'ouverture. En conséquence, la Municipalité maintient sa stratégie fondée sur une possible extension des ouvertures dominicales au terme de l'expérience pilote lancée à la Sallaz depuis janvier 2018, sans modifier la donne horaire en semaine.

4.2 Agir « hors les murs »

Voilà plus de 20 ans que les constats ont été faits : promouvoir la lecture, l'écriture aussi, la rencontre avec les auteurs et les médiateurs culturels dans les locaux des bibliothèques est essentiel mais ne suffit pas. Pire, les études ont montré que là encore, les mécanismes de reproduction so-

ciale en matière d'accès à l'information ou à la culture sont à l'œuvre. En caricaturant, les publics qui fréquentent les bibliothèques font partie de la population qui lit déjà. Pour tenter de résoudre cette difficulté, les bibliothécaires non seulement doivent se faire connaître dans l'espace public mais doivent nouer des relations étroites avec des organismes ou associations qui permettent de rencontrer celles et ceux qui se tiennent à l'écart des bibliothèques. Le travail mené à Lausanne montre que de nombreuses expériences ont été réalisées, à la mesure des moyens. Indépendamment du bibliobus et des accueils scolaires, on pourra citer sans être exhaustif, les collaborations avec les Maisons de quartier, les sociétés de développement, les associations de quartier, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants, les centres de vie enfantines, les écoles spécialisées, le Mouvement des aînés.

A partir de 2015, emboîtant le pas à un mouvement international, les bibliothèques, avec la collaboration du Service des sports, ont décidé de s'installer à la piscine de Bellerive durant la période estivale. Ce projet naissait de ce besoin d'aller vers des gens de tous âges et de toutes conditions sociales ou culturelles, fréquentant un lieu de détente sans vocation culturelle.

En quelques années, ce rendez-vous est devenu une évidence tant pour le personnel des piscines (de la caisse au tenancier de la cafétéria en passant par les maîtres nageurs) que pour les estivants. Un accueil est assuré durant sept semaines, couvrant toute la durée des vacances scolaires, impliquant quotidiennement quatre bibliothécaires entre 9h30 et 18h30, soutenus par deux auxiliaires et une conteuse. Le week-end, des animations sont proposées par une association pour garantir la continuité de la présence du service. Chaque année, ce sont donc plus de 15 collaboratrices et collaborateurs qui interviennent à un moment ou à un autre pour faire vivre cet accueil. On soulignera que cette opération organisée sans aucune ressource financière supplémentaire, n'a pu s'imaginer et se concrétiser qu'avec la mobilisation des équipes sur la base d'un engagement volontaire pour participer à l'accueil à Bellerive. En sus, une communication adaptée et une organisation sans faille tout au long de l'année sont déterminantes pour la réussite du projet qui se matérialise lorsque le service compte un nombre élevé de vacanciers en son sein.

Cette brève relation doit permettre de mieux comprendre que l'évidente modestie et convivialité de l'accueil qui en fait son succès, cache un travail minutieux et une mobilisation de ressources durant plusieurs mois. De ce fait, une reproduction de ce modèle dans les piscines de quartier, aussi souhaitable puisse-t-elle être, dépasse largement les capacités du service.

Toutefois, l'intérêt évident d'un accès à la lecture dans les piscines de quartier durant l'été engage la Municipalité à soutenir une démarche consistant à installer dans chaque lieu où cela sera possible, des armoires à livres, sur le modèle de ce qui a été réalisé à Bellerive.

Ces armoires seraient pourvues en documents tirés des collections retirées du prêt des bibliothèques, occasion d'une seconde vie pour les livres, comme c'est le cas à Bellerive.

Les personnes fréquentant les piscines de quartier auraient alors la liberté et la responsabilité de nourrir les échanges et de compléter l'offre comme pour les autres boîtes d'échanges ou de livres installées sur le territoire communal. Cette solution constitue une réponse financièrement et humainement maîtrisable puisqu'elle ne suppose qu'un complément budgétaire courant pour la fabrication des meubles pour chaque piscine. Ainsi, la Municipalité veut-elle encourager et perpétuer l'esprit de partage et de confiance qui fait le succès de l'accueil par les bibliothécaires à Bellerive.

5. Cohérence avec le développement durable

Economie du partage, formes de consommation collaboratives sont les principes fondateurs des bibliothèques. Ces principes sont en parfaite cohérence avec le développement durable et la mise en place de boîtes à livres dans les piscines de quartier s'inscrit dans cette logique.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Le financement des boîtes à livres pour les piscines est à prévoir en complément au budget de fonctionnement, afin d'équiper les quatre piscines de quartier, ainsi que celle de Montchoisi. Le montant global de l'opération se chiffre à CHF 15'000.- sur trois ans.

	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0
(en milliers de CHF)	0	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0	0
Charges d'exploitation	5	5	5	15
Charges d'intérêts	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0
Total charges suppl.	5	5	5	15
Diminution de charges	0	0	0	0
Revenus	0	0	0	0
Total net	5	5	5	15

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2018 / 34 de la Municipalité, du 16 août 2018 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter